

Présidentielle 2006

La CENA installée sans la société civile ?

La cérémonie d'installation officielle de la CENA chargée d'organiser la présidentielle de 2006 a lieu ce matin dans les locaux de la Cour constitutionnelle. Ainsi qu'on le craignait, cette cérémonie risque de se dérouler sans la société civile dont les divergences et sans doute aussi, les accointances avec la politique, ne lui ont pas permis de s'entendre sur un nom, de sorte que la Cour, embarrassée, est prête à installer la CENA sans elle.

Par Wilfried Léandre HOUNGBEDJI

« Avec ou sans vous, la CENA sera installée ». C'est ce que la Cour constitutionnelle aurait dit aux protagonistes de la société civile qui, manifestement, ne parvinrent pas à s'entendre. En effet, convoqués, hier jeudi 22 septembre dans l'après-midi à la Cour, les deux camps ont dû s'expliquer. Mais leurs explications n'ont visiblement pas permis à la Cour de se faire sa religion, en tout cas du point de vue du droit. Et c'est donc pratiquement en désespoir de cause qu'elle a dû leur dire que la cérémonie pourrait se dérouler sans leur représentant. Il faut dire qu'effectivement, dans l'impossibilité d'apprécier objectivement le poids de chaque camp, puisqu'il est question de

droit, même si on connaît certaines organisations pour leur dynamisme, la Cour ne semble pas compétente pour trancher la question. Tout au plus, renverrait-elle les protagonistes à aller s'entendre. Mais ces derniers sont-ils prêts à le faire ? Là est toute la question et rien n'est moins sûr. Car, quel que soit le mode de désignation retenu - et on est presque certain qu'il n'y aura pas de consensus -, se trouvera toujours un groupe, manipulé ou non, pour contester ce qui aura été fait. En somme, on se retrouverait dans un cercle vicieux... Aussi, au regard de la polémique et de l'imbroglio actuels, se demande-t-on s'il n'aurait pas été préférable de maintenir l'ancienne formule, celle qui permettait aux magistrats de désigner deux représentants et à la Commission béninoise des droits de l'homme d'envoyer un représentant au sein de l'institution. Les choses auraient certainement été moins compliquées, et c'est peut-être une piste pour l'avenir que de revenir, à cette formule, si on doit conserver la CENA.

Le piège politique !

La situation qui prévaut au niveau de la société civile ne devrait pas surprendre. Quand on se rappelle la réticence voire l'opposition des

députés à lui concéder ce siège, quand on se rappelle qu'il a fallu une décision de la Cour pour qu'ils se résolvent à accorder finalement un siège à ladite société civile, on peut comprendre que c'est à contrecœur qu'ils l'ont fait. Et, en le faisant sans préciser un tantinet quels sont les critères généraux ou spécifiques qu'il fallait remplir pour prétendre appartenir à la société civile, ils ont laissé, par la même occasion, la porte ouverte à toutes les dérives et à toutes les incertitudes. On peut donc dire qu'ils ont offert à la société civile un cadeau empoisonné. Sans doute, la meilleure manière de ne pas se séparer de ce qu'ils ont donné. Ce faisant, les députés auront bien eu les acteurs de la société civile dont les querelles sont loin de se calmer, tant chaque camp campe sur sa position. On espère toutefois que prenant la mesure de la situation et soucieux de montrer leur crédibilité, les acteurs de cette société civile sauront taire leurs divergences, feront des concessions pour enfin s'entendre sur l'essentiel. A défaut, ce serait dommage. Et, c'est le fonctionnement même de la CENA qui en prendrait un coup. Car l'institution serait alors réduite à 24 membres, soit un nombre pair, ce qui pourrait entraver son bon fonctionnement, surtout dans les moments cruciaux où seul un vote peut permettre d'avancer. A cet effet, même en prenant acte de cette donnée et en prévoyant par exemple dans leur règlement intérieur que la voix du président serait prépondérante, les membres de la CENA prendraient le risque d'instituer un président super puissant, ce qui n'est pas souhaitable s'agissant d'un sujet aussi important qu'une élection présidentielle, tant il pourrait y avoir des abus du fait de cette prépondérance.

Sécurité alimentaire

Inauguration, hier, d'une Centrale d'achat de produits vivriers à Ganvié

Le président de la Ligue pour la Défense des Consommateurs au Bénin (LDCB), Romain Abilé Houéhou, a procédé, hier jeudi 22 septembre à Ganvié, la cité lacustre, à l'inauguration de la Centrale d'achat de produits vivriers. Une initiative qui vise à alléger les peines des populations de Ganvié à s'approvisionner en produits vivriers de première nécessité très rares sur l'eau. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence des notables et populations de cette localité qui constitue une véritable poche de pauvreté ambiante.

Par Valentin SOVIDE

Dans son allocution inaugurale, Romain Abilé Houéhou devait rappeler que cela fait jour pour jour 1 an 7 mois et 21 jours que le projet de la Centrale d'achat a été officiellement lancé. Ainsi, parti du constat de l'inaccessibilité - en termes de prix et de proximité - des produits vivriers, la LDCB avait senti la nécessité d'une centrale d'achat pour les populations lacustres de Ganvié. Le projet d'un coût total d'environ 2 millions de F CFA et financé par l'Organisation Internationale du Commerce (OIC) est désormais une réalité à Ganvié. Une initiative qui permettra de lutter contre la spéculation à Ganvié en mettant en

place un système d'approvisionnement et de distribution des biens alimentaires et surtout d'avoir des coûts de cession proches de ceux des grossistes. Pour Romain A. Houéhou, son association assure la préservation des intérêts des consommateurs à travers la lutte contre l'inflation, la promotion d'une réglementation du marché et l'assistance aux consommateurs dans le choix des biens de consommation. Et la réalisation de la Centrale d'achat s'inscrit dans cette vision. Mieux, pour pallier à la mauvaise gestion de la Centrale d'achat, une session de formation a été initiée à l'intention des membres des comités de gestion et de suivi.



L'assistance présente au lancement des activités de la Centrale d'achat

Millenium Challenge Account Concertation des maires pour réduire la pauvreté au Bénin

Un forum de concertation a réuni, hier, tous les maires de soixante-dix-sept communes du Bénin. C'était au Palais des Congrès, où ils ont été entretenus sur les objectifs du programme Millenium Challenge Account (MCA). Une cérémonie placée sous l'égide du coordinateur national du programme, Simon Adovèlandé.

Par Sabin LOUMEDJINON

Le programme Millenium Challenge Account (MCA), a pour objectif global de contribuer à l'accélération de la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par l'amélioration du volume et de la qualité de l'investissement au Bénin. Il a pour objectifs spécifiques de sécuriser et de valoriser de manière durable les terres aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ; d'améliorer la gestion des questions foncières, de faciliter l'accès des producteurs et autres acteurs de la chaîne agricole aux ressources financières, devant permettre d'accroître la valeur ajoutée agricole.

C'est un vaste programme d'une durée de quatre ans. Le Bénin y contribue à hauteur de cinq milliards de francs CFA. Tandis que cent soixante deux milliards deux cent quinze millions de francs CFA sont sollicités par le MCA sous forme de financement. Selon la documentation distribuée à la presse, il s'agit d'un programme décliné en quatre sous-programmes que sont : l'accès au foncier, l'accès au crédit, l'accès aux marchés et enfin l'amélioration de l'environnement des affaires. A la cérémonie d'ouverture hier, le représentant du Millenium Challenge Account Washington, David Weld, s'est appesanti sur l'objectif du programme et son apport au développement et à la lutte contre la pauvreté. Quant au coordinateur national du programme Millenium Challenge Account, Simon Adovèlandé, il a axé son intervention sur l'insécurité foncière, le désenclavement des zones de production agricole et l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire.



Le présidium à l'ouverture de la concertation

Grogne sociale au METFP

Les contractuels réclament un an de salaire au ministre Alain Adihou

Les agents contractuels du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFP) ont pris d'assaut la cour dudit ministre, hier jeudi 22 septembre, pour réclamer le paiement de douze mois d'arriérés de salaires.

Par Wilfried Léandre HOUNGBEDJI

Venus de toutes les structures du METFP, ces agents contractuels entendaient, par ce sit-in, se rappeler au souvenir du ministre Alain Adihou, afin que les douze mois de salaires restés impayés leur soient enfin payés au plus tard le 30 septembre, faute de quoi, ils promettent de durcir leur mouvement. Ces agents disent ne pas comprendre qu'au même moment où il est incapable de leur payer leur dû, le ministre mobilise « 75 millions de FCFA pour organiser le salon de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ». De même, ils déplorent que le ministre n'ait pas tenu sa promesse alors qu'il s'était engagé à les faire payer s'ils signaient un nouveau contrat. Ce qui a été fait depuis le mois de juillet dernier. Et, bien que le ministre Alain

Adihou soit descendu écouter leur motion et les rassurer que des instructions ont déjà été données, ils n'en croient pas un mot, indiquant que le ministre fait du dilatoire. Il faut préciser que les contrats initiaux de ces agents auraient été signés à la veille du départ de Léa Hounkpè de ce ministère. Ce qui,

apparemment, n'a pas été du goût de l'actuel ministre, qui y a vu comme une manière de lui poser des peaux de banane. Aussi, ayant échoué dans sa tentative de remettre en cause lesdits contrats, s'était-il résolu à laisser les contractuels en fonction, mais en leur faisant signer de nouveaux contrats.



Des travailleurs contractuels mécontents